

N°2023/15

Nouméa, le 5 février 2023

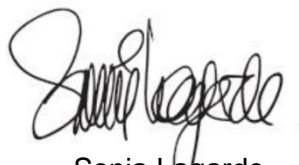
## COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE NOUMÉA

Suite à la nouvelle attaque de requin, celle d'un kite surfeur, survenue samedi 4 février en fin d'après-midi à proximité de la plage de l'Anse Vata, le maire de Nouméa, dans le cadre du pouvoir de police qu'elle exerce dans la bande littorale des 300 mètres, a ouvert une nouvelle campagne de prélèvement de requins tigres et bouledogues dans les zones suivantes : Baie de Sainte-Marie, Château Royal, Anse Vata, Baie des Citrons et île aux Canards.

Cette campagne de prélèvement débutera le lundi 6 février avec le concours de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques (DSCGR).

La baignade, comme les activités nautiques, restent interdites par arrêté municipal dans les zones concernées jusqu'à nouvel ordre.

L'interdiction de baignade et des activités nautiques ne concerne pas les plages de Magenta, du Kuendu Beach et de l'îlot Maître. Toutefois, la ville de Nouméa appelle les usagers à la plus grande prudence dans ces zones.



Sonia Lagarde  
Maire de Nouméa